

CENTRE DE FORMATION WALLISER

PASSERELLE MARCHANDISES

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises

CONTACT :

CENTRE DE FORMATION WALLISER :
200 rue de Richwiller 68260 KINGERSHEIM
Tél. : 03 89 37 38 51
Mail : contact.cfpwalliser@gmail.com

DETAILS DE LA FORMATION :

35 heures soit 5 jours
08h00 à 12h00
13h00 à 16h00

LIEU :

CENTRE DE FORMATION WALLISER
200 rue de Richwiller
68260 KINGERSHEIM

TARIF : 583.34€ HT soit 700€ TTC

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de reconnaître, d'appliquer et de respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

PUBLIC VISE

— à tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises titulaire des permis de conduire des catégories C1, C1E, C ou CE et D1, D1E, D ou DE en cours de validité ou de permis reconnus en équivalence, conformément aux articles [R. 222-1](#), [R. 222-2](#) et [R. 222-3](#) du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories et d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de marchandises (titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ou CAP, BEP ou BAC professionnel du ministère de l'éducation nationale) ou d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire du transport routier de marchandises ou à titre transitoire, d'une attestation valant FIMO délivrée en application des [décrets n° 97-608 du 31 mai 1997](#), [n° 98-1039 du 18 novembre 1998](#) et [n° 2004-1186 du 8 novembre 2004](#) et mentionnée à l'article 25 du décret du 11 septembre 2007 susvisé. Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire de la catégorie D ou de la catégorie DE dans les conditions prévues par le [décret n° 2011-1475 du 9 novembre 2011](#) modifié portant diverses mesures réglementaires de transposition de la directive 2006/126/ CE relative au permis de conduire ainsi que par l'[arrêté du 20 avril 2012](#) modifié fixant les

conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire, peuvent s'inscrire en formation complémentaire " passerelle " voyageurs sur présentation de l'" exemplaire école de conduite " du certificat d'examen du permis de conduire attestant de leur réussite à l'examen du permis de conduire de l'une de ces catégories.

PREREQUIS

Être titulaire du permis C ou CE ou C1 ou C1E en cours de validité.

Être titulaire d'une C.Q.C. (Carte de qualification de Conducteur) ou d'un titre ou diplôme figurant à l'arrêté du 26/02/2008 modifié par l'arrêté du 18/01/2022 admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs.

Savoir lire et écrire le français

Accessibilité aux personnes handicapées : Entrée en formation, après validation d'une aptitude médicale auprès d'un médecin agréé.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis.

15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

ENCADREMENT :

Enseignants titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R. ou Enseignants titulaires du Titre Professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention « Groupe Lourd » et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité et/ou formateur externe
Chaque formateur dispose du certificat préparé et d'une expérience

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES :

Formation en présentiel

Alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Aires d'évolution spécialement aménagées
- Véhicule Renault adapté à l'enseignement

Mise en situation

Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

- Memento « conducteur routier MARCHANDISES FCO »
- Livret de suivi.

EVALUATION DE LA FORMATION :

Feuille d'émargement signée par demi-journée et contre-signé par le formateur.

Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide du livret suivi de la théorie et de la conduite.

L'évaluation finale est organisée par l'Organisme de Formation :

- o Test final d'auto-évaluation.

Une évaluation de satisfaction est réalisée à la fin de la formation.

L'habilitation est renouvelée après le suivi d'une FCO, au nom et sous la responsabilité du ministre chargé des transports. Toute personne ayant obtenu cette habilitation ou son renouvellement se voit fournir, par l'Imprimerie nationale et pour le compte du ministère chargé des transports, une carte de qualification de conducteur, qui lui permet de prouver le respect de l'obligation de qualification professionnelle applicable aux conducteurs de véhicules lourds.

SANCTION ET REUSSITE :

Cette formation renouvelera en même temps la validité de la CQC Voyageur.

L'habilitation doit être renouvelée au plus tard tous les cinq ans. Ce renouvellement s'effectue par le suivi d'une formation continue obligatoire (FCO Marchandises ou Voyageurs) théorique et pratique, d'une durée de 35 heures. Cette FCO vise à mettre à jour les connaissances essentielles des conducteurs, en mettant en particulier l'accent sur la sécurité routière, sur la santé et la sécurité au travail, et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement. Ce renouvellement porte sur les mêmes compétences que celles attestées par l'habilitation initiale.

Formation éligible au CPF Code RS 5769

Nom du Certificateur :

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE

Date de certification : 01-01-2022

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité

- Connaître les caractéristiques de la chaîne cinématique pour en optimiser l'utilisation
- Connaître les caractéristiques techniques et le fonctionnement des organes de sécurité afin de maîtriser le véhicule, d'en minimiser l'usure et de prévenir les dysfonctionnements
- Connaître et maîtriser les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique
- Savoir anticiper les risques de trafic, les évaluer et s'y adapter :

- connaître les différences concernant les routes, la circulation et les conditions météorologiques et s'y adapter, anticiper les événements à venir
- comprendre comment préparer et planifier un trajet dans des conditions météorologiques exceptionnelles
- savoir utiliser l'équipement de sécurité adéquat et comprendre quand un trajet doit être reporté ou annulé en raison de conditions météorologiques extrêmes
- s'adapter aux risques de trafic, y compris aux comportements dangereux ou à la distraction au volant (causée par l'utilisation d'appareils électroniques, la consommation de nourriture ou de boisson, etc.)
- reconnaître les situations dangereuses et s'y adapter, savoir gérer le stress qui en découle, notamment en ce qui concerne la taille et le poids des véhicules et les usagers vulnérables de la route
- identifier les situations potentiellement dangereuses et interpréter correctement comment celles-ci pourraient déboucher sur des situations dans lesquelles il ne serait plus possible d'éviter les accidents, et choisir et effectuer des actions qui augmentent suffisamment les marges de sécurité pour être encore en mesure d'éviter l'accident au cas où les dangers potentiels se produiraient.
- Adopter une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée et en optimisant la consommation de carburant
- Être capable d'assurer le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises en respectant les consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule.

Thème 2 : application des réglementations

- Connaître l'environnement social du transport routier et sa réglementation :
- Connaître la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier, notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique et la sanction en cas de non-utilisation, mauvaise utilisation ou falsification de cet outil
- Connaître l'environnement social du transport routier: droits et obligations des conducteurs en matière de qualification initiale et de formation continue, l'existence de conventions collectives et de statuts particuliers.
- Connaître la réglementation applicable au transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et en international, et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises.

Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale

- être capable de prévenir les risques physiques, notamment liés à l'hypovigilance, et connaître les principes ergonomiques
- être conscient de l'aptitude physique et mentale, notamment des principes d'une alimentation saine et équilibrée, des effets des substances psychoactives de la fatigue et du stress

- Adopter une conduite préventive et savoir évaluer des situations d'urgence, notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique et efficace des situations à risques :
- connaître les comportements à adopter en situation d'urgence ;
- connaître les principes de base de la rédaction du constat amiable ;
- connaître et savoir appliquer les principes élémentaires du secourisme ;
- connaître et savoir appliquer principes de la gestion des situations conflictuelles.
- Connaître les règles de circulation et de signalisation routières, y compris les règles spécifiques :
- connaître les règles spécifiques de circulation à l'approche et dans les tunnels ;
- connaître les spécificités des grands ouvrages ;
- connaître et savoir appliquer les règles de franchissement des passages à niveaux.
- Être sensibilisé aux risques de la route et aux accidents du travail en circulation et à l'arrêt, connaître les risques de la route et les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds ;
- Être capable de prévenir la criminalité et le trafic de clandestins.

Thème 4 : Service, logistique

- Savoir adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise ;
- Connaître l'environnement économique du transport routier de marchandises, l'organisation du marché ainsi que le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels.